

## **Compte rendu du 20 janvier 2016**

Nombre de Conseillers : L'an deux mille seize le 20 janvier à 20 heures, le Conseil Municipal de la commune de PLOUASNE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur DAUGAN Michel, Maire.

En exercice : 18 Présents : Mr DAUGAN. Mmes RAMARD. BARDOT. BAUER ALIX. DAUGAN. GESFEROIS. MOMEUX. PEIGNE. ROBERT. Ms LEMARCHAND. GALLEE. COLLET. BAZY. BOUSSES. CRETTEAZ. GALLAIS. LUCAS.

Présents : 17 Absente excusée : Mme BOUCHET donne pouvoir à Mr DAUGAN.  
Votants : 18

Date de la convocation :  
Le 15.01.2016 Monsieur Laurent BOUSSES a été élu secrétaire.

Monsieur Le Maire ouvre la séance à 20h25.

Le Conseil Municipal valide le compte rendu du 16 décembre 2015.

### **- Délibération n° 01-01-2016 : Station Service – Décision d'un lancement d'un appel d'offres**

Monsieur Le Maire, après échanges avec les conseillers, propose de retirer l'affaire.

### **- Délibération n° 02-01-2016 : Station Service et Parc d'Activités – Acquisition d'un terrain**

Monsieur Le Maire, après échanges avec les conseillers, propose de retirer l'affaire.

### **- Délibération n° 03-01-2016 : Local Rue des Mares – Signature du bail commercial et fixation du prix de location**

Monsieur Le Maire rappelle au Conseil Municipal que le local Rue des Mares a été acheté par la mairie, en 2015. Des travaux ont été réalisés, afin d'aménager le bâtiment, par la mairie et l'entreprise SARL BLOT.

Après délibération, le Conseil Municipal, **à l'unanimité** :

- **AUTORISE** Monsieur Le Maire à signer le bail commercial avec la SARL BLOT, entreprise de Plomberie, Chauffage, Electricité, Vente de produits inhérents à ces activités et produits électroménagers, en date du 1<sup>er</sup> janvier 2016,
- **FIXE** le prix de la location à 600 euros net par mois, payable le 1<sup>er</sup> jour du mois, à partir du 1<sup>er</sup> mars 2016, soit deux mois gratuits en raison des frais engendrés par l'aménagement,
- **DONNE** un accord de principe pour la mise en place d'une PUV (Promesse Unilatérale de Vente), au coût global de l'achat du bâtiment et des travaux engagés pour sa mise en location (Géomètre, Réhabilitation, Erdf, Eau, Téléphone, etc.),
- **CONFIE** à Maître PANSART, Notaire à Evran, l'organisation de la signature de ce bail commercial (3-6-9 ans).

## **Compte rendu du 20 janvier 2016**

### **- Délibération n° 04-01-2016 : Local Rue des Mares – Avenant**

Monsieur Le Maire rappelle que lors de la délibération n° 06-10-2015, le Conseil Municipal avait retenu l'entreprise Iso 2P, pour un montant de 11 869.40 euros HT, soit 14 243.28 euros TTC. Au vu des premiers travaux, il est nécessaire de prévoir un avenant à ce premier devis.

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance des travaux d'isolation, **à l'unanimité** :

- **DECIDE** de signer l'avenant, d'un montant de 2 666 euros HT, soit 3 199.20 euros,
- **VALIDE** le montant total des travaux pour un montant de 14 535.4 euros HT, soit 17 442.48 euros TTC,
- **NOTE** que tous les travaux seront imputés en investissement, au compte 2313,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le devis et toutes les pièces afférentes à ce dossier.

### **- Délibération n° 05-01-2016 : Ecole publique – VMC – Sélection des entreprises**

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal que la VMC de l'école publique est à changer. Trois entreprises locales ont été sollicitées pour fournir un devis.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **avec 17 voix « POUR » et 1 ABSTENTION** :

- **SOLLICITE** une des entreprises pour avoir un devis complémentaire,
- **DECIDE** de donner suite au devis le mieux-disant, pour un remplacement total de la VMC,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le devis le mieux-disant.

### **- Délibération n° 06-01-2016 : Chemin Communal La Saisonais – Courrier aux propriétaires**

Monsieur Le Maire fait part au Conseil Municipal de la rencontre avec les propriétaires limitrophes du chemin communal La Saisonais, suite à la délibération n° 08-12-2015.

Monsieur Le Maire lit le projet de courrier à l'ensemble des conseillers.

Après échanges, le Conseil Municipal, **avec 11 voix « POUR », 1 voix « CONTRE » et 6 ABSTENTIONS** :

- **DONNE UN ACCORD FAVORABLE** à l'envoi de ce courrier.

### **- Délibération n° 07-01-2016 : Rapport annuel sur le prix et la qualité du service en eau potable et Assainissement - Exercice 2014**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le rapport annuel sur le prix et la qualité du service en eau potable et assainissement, réalisé par DINAN Communauté. Ce rapport a pour objet de rassembler et présenter les différents éléments techniques et financiers pour l'exercice 2014.

Le Conseil municipal :

- **PREND ACTE** du compte-rendu tel que présenté.

## **Compte rendu du 20 janvier 2016**

### **- Délibération n° 08-01-2016 : Avis sur le projet d'exploitation d'un élevage porcin – EARL des TROP SECHES, à Saint Maden**

Monsieur Le Maire présente la demande de la DDPP (Direction Départementale de la Protection des Populations) concernant l'exploitation d'un élevage porcin par l'EARL des TROP SECHES, de 2 944 animaux, situé au lieu-dit Les Trop Sèches à Saint Maden. Une enquête publique aura lieu du 2 février 2016 au 4 mars 2016, en mairie de Saint Maden.

Le Conseil Municipal est invité à donner son avis sur le projet.

Après échanges, le Conseil Municipal, **à l'unanimité** :

- **EMET UN AVIS FAVORABLE** au projet d'exploitation de l'élevage porcin, EARL des TROP SECHES, à Saint Maden.

### **Affaires diverses :**

- **Conseil Municipal** : Pour rappel, les prochains conseils municipaux auront lieu :
  - o Mercredi 24 février 2016 ;
  - o Mercredi 23 Mars 2016 ;
  - o Mercredi 20 Avril 2016 ;
  - o Mercredi 25 Mai 2016 ;
  - o Mercredi 29 Juin 2016 ;
  - o Mercredi 27 Juillet 2016.
- **Contrat de territoire 2016-2020** : La subvention attribuée pour Plouasne sera d'environ 71 692 euros.
- **Commune Nouvelle** : La prochaine réunion de travail est prévue le 4 février à 20h30.
- **Chaire et statues – Réception des travaux** : La réception des travaux a eu lieu le vendredi 15 janvier en présence d'associations partenaires et du Conseil Départemental.
- **Ecole – Aménagement du Patio** : Un concours est lancé avec les élèves du Cycle 3 pour aménager le Patio dans l'école. Les projets seront étudiés et les travaux seront réalisés avec l'accord des agents du Service Technique.
- **Service Civique** : La demande d'agrément pour l'accueil d'un Service Civique a été acceptée. Un recrutement va être prochainement mis en place.
- **Logement derrière la mairie** : Des travaux de réhabilitation du bâtiment sont à prévoir pour 2017.

Monsieur le Maire lève la séance à 22h30.

Plouasne, le 21 janvier 2016  
Le Maire,  
Michel DAUGAN